



## INTRODUCTION - RECUEIL DES PROFILS DE PAYS 2002

Le programme Action 21, adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio de Janeiro en 1992, a souligné le rôle important que les États devaient jouer dans sa mise en oeuvre au niveau national. Il y était recommandé que les États envisagent d'établir des rapports nationaux et de communiquer les informations y figurant à la Commission du développement durable, notamment à propos des activités entreprises pour mettre en oeuvre Action 21, des obstacles et problèmes auxquels ils se heurtaient, et de toute autre question liée à l'environnement et au développement qu'ils jugeaient pertinente.

Les gouvernements ont donc commencé à préparer en 1993 des rapports nationaux pour les soumettre à la Commission. Après avoir suivi cette pratique pendant deux ans, la Commission a décidé qu'il serait utile de disposer d'une version abrégée des rapports nationaux présentée jusqu'alors. En 1997, son secrétariat a publié le premier recueil des profils de pays à l'occasion de la révision quinquennale du Sommet Planète Terre (Rio +5). Y sont résumés, pays par pays, tous les rapports nationaux soumis entre 1994 et 1996; chaque profil faisait le point des progrès réalisés au titre de chacun des chapitres du programme Action 21.

Les profils de pays ont les objectifs suivants:

- Aider les pays à suivre leurs propres progrès;
- Partager leurs expériences et leurs informations avec d'autres;
- Servir de mémoire institutionnelle pour suivre et consigner les mesures adoptées au plan national afin de mettre en oeuvre Action 21.

Un deuxième recueil de profils de pays sera publié à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable qui aura lieu à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002. Chaque profil porte sur les 40 chapitres d'Action 21, ainsi que sur les questions dont la Commission a traité séparément depuis 1997, notamment le commerce, l'énergie, les transports, le tourisme durable et l'industrie.

Les profils de pays 2002 fournissent l'aperçu le plus complet à ce jour de l'état de mise en oeuvre au niveau national des recommandations contenues dans le programme Action 21. Chaque profil est basé sur des informations mises à jour à partir de celles contenues dans les rapports nationaux présentés chaque année par les gouvernements.

Préparer des rapports nationaux est rarement chose facile. Mais il peut être productif et gratifiant de faire le point de ce qui a été réalisé en renforçant la communication, la coordination et la coopération entre divers organismes, institutions et groupes nationaux. Il faut espérer que les informations contenues dans ce recueil de profils de pays seront des outils précieux pour tirer les leçons de l'expérience et des connaissances acquises par chaque pays dans sa quête du développement durable.

## **NOTE A L'INTENTION DES LECTEURS**

La série des aperçus de programmes de pays de 2002 présente des informations sur la mise en oeuvre d'Action 21 par pays et par chapitre (à l'exception des chapitres 1 et 23, qui constituent des préambules). Depuis la tenue de la Conférence de Rio en 1992, la Commission du développement durable a expressément examiné des questions qui ne faisaient pas l'objet de chapitres distincts dans Action 21. Ces questions, le commerce, l'industrie, l'énergie, les transports et le tourisme durable, sont donc traitées dans des sections distinctes dans les aperçus de programmes de pays. Les renseignements visant plusieurs chapitres d'Action 21 étroitement liés, par exemple les chapitres 20 à 22, qui traitent de la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux, des déchets solides et des déchets radioactifs, respectivement, ou les chapitres 24 à 32, qui portent sur le renforcement du rôle des principaux groupes, figurent sous le même intitulé. Enfin, les informations se rapportant aux chapitres 16 et 34, qui traitent le premier de la gestion écologiquement rationnelle des biotechniques, le second du transfert de techniques écologiquement rationnelles, de la coopération et de la création de capacités, ont été regroupées sous le même intitulé, étant donné qu'elles sont relativement peu abondantes.

## TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 2: COOPERATION INTERNATIONALE VISANT A ACCELERER UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET POLITIQUES NATIONALES CONNEXES.....	1
CHAPITRE 2: COOPERATION INTERNATIONALE VISANT A ACCELERER UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET POLITIQUES NATIONALES CONNEXES – COMMERCE.....	4
CHAPITRE 3: LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.....	5
CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION.....	6
CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION – ENERGIE.....	7
CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION – TRANSPORT.....	10
CHAPITRE 5: DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE ET DURABLE.....	12
CHAPITRE 6: PROTECTION ET PROMOTION DE LA SANTE.....	13
CHAPITRE 7: PROMOTION D’UN MODEL VIABLE D’ETABLISSEMENTS HUMAINS.....	14
CHAPITRE 8: INTEGRATION DU PROCESSUS DE PRISE DE DECISIONS SUR L’ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT.....	15
CHAPITRE 9: PROTECTION DE L’ATMOSPHERE.....	17
CHAPITRE 10: CONCEPTION INTEGREE DE LA PLANIFICATION ET DE LA GESTION DES TERRES.....	19
CHAPITRE 11: LUTTE CONTRE LE DEBOISEMENT.....	22
CHAPITRE 12: GESTION DES ECOSYSTEMES FRAGILES: LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET LA SECHERESSE.....	24
CHAPITRE 13: GESTION DES ECOSYSTEMES FRAGILES: MISE EN VALEUR DURABLE DES MONTAGNES.....	25
CHAPITRE 14: PROMOTION D’UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DURABLE.....	26
CHAPITRE 15: PRESERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE.....	29
CHAPITRES 16 ET 34: TRANSFERT DE TECHNIQUES ET BIOTECHNIQUES ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLES, COOPERATION ET CREATION DE CAPACITE.....	30
CHAPITRE 17: PROTECTION DES OCEANS ET DE TOUTES LES MERS – Y COMPRIS LES MERS FERMEES ET SEMI-FERMEES – ET DES COTIERES ET PROTECTION, UTILISATION RATIONNELLE ET MISE EN VALEUR DE LEURS RESSOURCES BIOLOGIQUES.....	31
CHAPITRE 18: PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU DOUCE ET DE LEUR QUALITE: APPLICATION D’APPROCHES INTEGREEES DE LA MISE EN VALEUR, DE LA GESTION ET DE L’UTILISATION DES RESSOURCES EN EAU.....	32
CHAPITRE 19: GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES SUBSTANCES CHIMIQUES TOXIQUES, Y COMPRIS LA PREVENTION DU TRAFIC INTERNATIONAL ILLICITE DES PRODUITS TOXIQUES ET DANGEREUX.....	33

CHAPITRES 20 A 22: GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES DECHETS DANGEREUX, DES DECHETS SOLIDES ET DES DECHETS RADIOACTIFS, Y COMPRIS LA PREVENTION DU TRAFIC INTERNATIONAL ILLICITE.....	34
CHAPITRES 24 A 32: RENFORCEMENT DU ROLE DES PRINCIPAUX GROUPES.....	35
CHAPITRE 33: RESSOURCES ET MECANISMES FINANCIERS.....	36
CHAPITRE 35: LA SCIENCE AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE.....	37
CHAPITRE 36: PROMOTION DE L'EDUCATION, DE LA SENSIBILISATION DU PUBLIC ET DE LA FORMATION.....	38
CHAPITRE 37: MECANISMES NATIONAUX ET COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT.....	39
CHAPITRE 38: ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS INTERNATIONAUX.....	40
CHAPITRE 39: INSTRUMENTS ET MECANISMES JURIDIQUES INTERNATIONAUX.....	41
CHAPITRE 40: L'INFORMATION POUR LA PRISE DE DECISIONS.....	42
CHAPITRE: INDUSTRIE.....	43
CHAPITRE: TOURISME DURABLE.....	44

## LISTE DES SIGLES COURAMMENT UTILISES

ACS	Association des États des Caraïbes
ADRD	Agriculture et développement rural durables
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AL21	Agenda Local 21
AME	Accord multilatéral de l'environnement
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
APD	Aide publique au développement
APEC	Association de coopération économique Asie-Pacifique
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CBD	Convention sur la diversité biologique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDA	Communauté de développement de l'Afrique australe
CDD	Commission du développement durable des Nations Unies
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CEEI	Comptabilité écologique et économique intégrée
CEI	Communauté d'États indépendants
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CICDD	Centre international de commerce et de développement durable
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CIUS	Conseil international des unions scientifiques
CMA	Conseil mondial de l'alimentation
CMAE	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDM	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
CNULCD	Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification
COI	Commission océanographique intergouvernementale
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
DAES	Département des affaires économiques et sociales
DSRP	Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
EPID	États des petites îles en voie de développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial

FIAD	Fondation internationale pour l'assistance au développement
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GCRAI	Groupe consultatif de la recherche agricole internationale
GEMS	Système mondial de surveillance continue de l'environnement (PNUE)
GES	Gaz à effet de serre
GESAMP	Groupe mixte d'experts chargés d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GLOBE	Organisation mondiale des parlementaires pour la protection de l'environnement
GRID	Base de données sur les ressources mondiales
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IFCS	Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
ISDR	Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles
ISO	Organisation internationale de normalisation
LICR	Lutte intégrée contre les ravageurs
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
MSDN	Maintient des stratégies du développement national
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des États américains
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisations non gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUSID	Programme commun co-parrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida
OUA	Organisation de l'unité africaine
PAEN	Plan d'action de l'environnement national
PCE	Programme coopératif sur l'environnement par l'Asie du sud
PISSC	Programme international sur la sécurité des substances chimiques
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement Union mondiale pour la protection de la nature
PPP	Partenariat public et privé
RISCPT	Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques
SIG	Système d'information géographique
SMDD	Sommet mondial pour le développement durable

SMO	Système mondial d'observation (OMM/VMM)
SPREP	Programme régional pour l'environnement du pacifique du sud
TIC	Technologies de l'information et des communications
UE	Union européenne
UICN	Union Internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles
UMA	Union du Maghreb arabe
UNDRO	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNU	Université des Nations Unies
VAM	Veille atmosphérique mondiale (OMM)
VIH/sida	Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
VMM	Veille météorologique mondiale (OMM)
WWF	Fonds mondial pour la nature
ZEE	Zone économique exclusive

## **CHAPITRE 2: COOPERATION INTERNATIONALE VISANT A ACCELERER UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE BURKINA FASO EN DEVELOPPEMENT ET POLITIQUES NATIONALES CONNEXES**

**Prise de décisions:** Au Burkina Faso, la Présidence intervient en tant qu'ayant la charge de la coopération en tout premier. L'initiative appartient au Président. Le ministère de l'Economie et des Finances intervient dans la prise de décisions s'agissant de la coopération internationale et de l'aide à un développement durable à travers ses directions que sont la Direction Générale de la Coopération, la Direction Générale de l'Economie et de la Planification et la Direction Générale du Trésor et de la comptabilité Publique. Le ministère des Affaires Etrangères et le Comité National de la Dette Publique sont aussi responsables de la prise de décisions, le Ministère de l'Economie et des Finances, la Direction Générale de la Coopération est chargée de la coordination des relations avec les organismes de financement bilatéraux et multilatéraux ainsi que les ONG. Elle est aussi chargée de la négociation et de la signature des accords et des conventions sur financement extérieur et relatif à la coopération économique, technique et financière dont bénéficient l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics nationaux et les sociétés d'Etat. La Direction Générale de l'Economie et de la Planification pour sa part est chargée de la formulation et des propositions de politique de développement, de la proposition d'une politique de programmation et de financement des investissements et de la coordination et du suivi des actions en matière d'Etudes et de programme des investissements. La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée de négocier les emprunts. Le Ministère des Affaires Etrangères, à travers la Direction Générale de la Coopération Internationale, est chargé de gérer, développer et coordonner les relations avec les autres Etats et avec les institutions internationales en relation avec les missions diplomatiques. Le Comité National de la Dette Publique est chargée de définir et de mettre en œuvre la politique d'endettement. En ce qui concerne l'autorité décisionnelle en matière de coopération et relations internationales, au niveau inférieur de l'administration centrale, elle est déléguée à dix Directions Régionales de l'Economie et de la Planification qui ont en charge, dans les provinces, les activités de la Direction Générale de la Coopération. Les lois, règlements ou directives qui traitent des questions relevant de la coopération aux niveaux sous-régional, régional et international, visant à assurer un développement durable sont les textes réglementaires des organisations sous-régionales et régionales telles que l'Unité Economique et Monétaire de l'Ouest Africain (UEMOA), et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CDEAO). Les mesures adoptées par le Burkina Faso pour favoriser un régime d'échanges commerciaux ouvert, non discriminatoire et multilatéral consistent essentiellement en des textes de l'UEMOA. Les mesures prises pour encourager les investissements du secteur privé dans d'autres pays dans le cadre de UEMOA, CDEAO.

**Programmes et projets:** Sur incitation de la Banque Mondiale et après une évaluation du PNLCD en tant que plan stratégique de développement, le Burkina a élaboré en 1991, un Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) qui, en sus des objectifs du PNLCD, prenait en compte la dimension sociale et économique des questions environnementales. Afin d'éviter la duplication des structures et la multiplication des plans stratégiques, le PANE a été conçu de façon à intégrer toutes les actions, mesures et mécanismes de mise en œuvre du PNLCD tout en renforçant la synergie entre les actions. Relu en 1994 suite à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), le Plan d'Action National pour l'Environnement constitue actuellement l'Agenda 21 National du Burkina Faso et se veut un cadre de référence pour la planification des actions liées à l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie. Il détermine le cadre général de la politique de l'environnement et comporte cinq programmes dont le Programme Cadre de Gestion des Terroirs, le Programme Cadre d'Amélioration du Cadre de Vie, le Programme Cadre de Gestion des Patrimoines Nationaux, le Programme de Développement des Compétences en Environnement, et le Programme National de Gestion de l'Information sur le Milieu. Il existe le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT). Initié avec le concours technique et financier de la Banque Mondiale, le PNGT se fixe les objectifs suivants: responsabiliser les communautés rurales face à leur devenir; intégrer les activités liées à l'agriculture, à la foresterie, à l'élevage et à la pêche, en un système; parvenir à une meilleure utilisation de l'espace par une gestion durable des ressources naturelles; améliorer les rapports sociaux entre agriculteurs, éleveurs, exploitants de forêts, migrants et autochtones; contribuer à mettre en place une organisation villageoise représentative, qui soit reconnue, acceptée et considérée

comme partenaire, interlocuteur unique, par les intervenants extérieurs; promouvoir une organisation inter villageoise pour la gestion des pâturages et parcours, des forêts, bassins versants et pour l'organisation des services comme la commercialisation, le transport, les équipements collectifs, etc...; créer des conditions d'une coordination de toutes les interventions extérieures. Il y a le Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA). Le PASA vise à établir les fondements d'un développement économique et social durable. Il existe le projet "Législation et Institutions Environnementales". Ce projet, est financé par les Pays-Bas. Sa réalisation est placée sous l'administration d'un groupe de partenaires multilatéraux (PNUE, PNUD, FAO, Banque Mondiale, UICN et OMS) qui a délégué ses pouvoirs au Bureau National de l'UICN du Burkina Faso. Il y a le projet de renforcement des capacités du secteur privé en matière d'environnement et de centre de documentation environnementale. Ce projet est financé dans le cadre de la coopération entre le Royaume de Belgique et le Gouvernement du Burkina Faso, sera exécuté par le Secrétariat Permanent du CONAGESE. Il existe le projet de renforcement des capacités nationales du secteur minier et de gestion de l'environnement. Ce projet est financé par un prêt du fonds IDA de la Banque Mondiale. Le Projet National de Développement des Services Agricoles (PNDSA), en cours de finalisation, est financé par la Banque Mondiale et exécuté par le Ministère de l'Agriculture. Il fait suite au Projet de "Renforcement des Services d'Appui aux Producteurs (PRSAP)" et vise la consolidation des acquis du PRSAP, la réduction de la pauvreté en milieu rural par la fourniture des services essentiels aux petits producteurs et par une étroite intégration entre la recherche et la vulgarisation agricole. Le Programme Capacité 21 (PNUD) vise au renforcement des capacités en gestion environnementale pour un développement durable à travers les activités liées au processus d'élaboration du programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD) et à la conception et adoption d'une stratégie nationale environnementale ainsi que l'identification et la conception des outils. Le Projet BKF/96/G31 intitulé « Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique et Rapport de Pays à la Conférence des Parties » dans le cadre du financement FEM/PNUD. Le projet a pour objectif de renforcer les capacités des collectivités locales et des ONG pour une gestion durable et rentable des ressources végétales et animales. Le projet Ranch de gibier de Nazinga a comme objectif l'intégration de la diversité biologique dans le système d'élevage de faune sauvage. Il existe le Programme National d'Aménagement des Forêts (PNAF). Avec l'appui de la FAO, le PNAF a été élaboré et adopté en mars 1996. S'agissant du Programme National de Foresterie Villageoise (PNFV), la coopération avec les Pays Bas a permis d'élaborer le PNFV en 1991. Le Programme Sahel Burkinabé (PSB) est un programme test, formulé en 1986 pour expérimenter les approches du PNLCD. Il est financé par les Pays Bas, l'Allemagne, le Danemark et le PNUD/FENU. Ces objectifs stratégiques consistaient entre autres, à la recherche d'une coordination effective des aides bilatérales et multilatérales et à l'établissement d'un partenariat à différents niveaux de planification. Concernant le Programme de Formation et d'Information en Environnement (PFIE), convaincu que l'information et la sensibilisation constituent des moyens puissants de lutte contre la désertification, le CILSS a démarré le PFIE en 1990 sous forme expérimentale.

**Etat de la situation:** Aucune information disponible.

**Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:** Voir sous **Programmes et projets.**

**Information:** En ce qui concerne la façon dont les informations et les données relatives à la coopération bilatérale, sous-régionale, régionale ou multilatérale/internationale sont mises à la disposition d'utilisateurs éventuels au niveau national, elle se fait à travers des revues. Chaque année et avec l'appui du PNUD, la Direction Générale de la Coopération publie un rapport sur la coopération au Développement. Aucun site Web n'existe cependant à cet effet. Les informations sont diffusées et partagées aux niveaux national et international, à travers la publication de documents gouvernementaux, de bulletins, de circulaires, à travers des forums ouverts aux fins de discussion, et des portes ouvertes, et foires.

**Recherche et technologies:** En ce qui concerne le suivi et la réglementation des courants technologiques et la promotion de technologies écologiquement rationnelles dans le cadre d'une coopération internationale, il est gouvernement a un rôle de coordonnateur, de facilitation et de contrôle.

**Financement:** En 1996, la communauté internationale a fourni au Burkina Faso une assistance globale estimée à quelque 410 millions de dollars US. Depuis lors, on assiste à une stabilisation de l'aide autour de ce chiffre. Ces dernières années on a observé des réductions importantes de dettes chez la plupart des bailleurs de fonds. En 1993, le Burkina a obtenu un échelonnement de la dette d'un montant de 9,5 milliards de francs CFA auprès des pays de l'OCDE. En 1997, le Burkina, avec une dette extérieure estimée à plus de 2000% des recettes d'exportations, a été repris dans le groupe des pays éligibles au titre de l'initiative de réduction de la dette multilatérale afin de faire baisser le ratio endettement/valeur des exportations à 2000% ou moins.

**Coopération:** Dans le cadre du Sommet Mondial sur le Développement Social de Copenhague de 1995, le Burkina Faso s'est porté candidat pour une mise en œuvre de l'Initiative 20/20. Le Burkina a ratifié le 28 novembre 1984 la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979. Comme suite, il y a eu l'actualisation en mars 2000 de la politique nationale de population. La convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant a été ratifiée le 23 juillet 1990. Comme suite, on peut citer le parlement des enfants, le code des personnes et de la famille, et le code du travail relu et qui fixe un âge minimum pour le travail et l'apprentissage des enfants à 14 ans. La convention sur la diversité biologique a été ratifiée le 12 septembre 1993, la convention cadre sur les changements climatiques a été ratifiée le 12 septembre 1993, et la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a été ratifiée le 26 janvier 1996.

\* \* \*

## **CHAPITRE 2: COOPERATION INTERNATIONALE VISANT A ACCELERER UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE BURKINA FASO EN DEVELOPPEMENT ET POLITIQUES NATIONALES CONNEXES – COMMERCE**

**Prise de décisions:** Les entités gouvernementales chargées du dossier sont le Ministère de l'économie et des finances et le Ministère du commerce et de l'industrie et de l'artisanat. Sur le plan institutionnel on a assisté à la restructuration et au renforcement des trois principales institutions publiques d'appui au secteur privé, à savoir la Chambre de commerce, de l'industrie et de l'artisanat, l'Office national du commerce extérieur et le Conseil burkinabé des chargeurs. Ces mesures devraient développer le secteur privé et rendre accessible les produits à tous les Burkinabé. L'expansion de la production due à l'exportation a aggravé certains problèmes environnementaux au Burkina Faso, par exemple relatif à la production du coton. On peut trouver des mécanismes institutionnels permettant de tenir compte de ces problèmes dans l'intégration des questions commerciales et environnementales: un peu dans les dispositions des lois; à travers des concertations. La législation relative au commerce à l'investissement et à la croissance économique a été modifiée pour atténuer les éventuels effets négatifs du commerce sur l'environnement. Le Gouvernement Burkinabé a mis en œuvre un certain nombre de mesures destinées à créer un environnement incitatif au développement du secteur privé afin de permettre à celui-ci de jouer un rôle moteur dans la croissance économique. A cet effet l'Etat s'est engagé entre autres à libéraliser l'économie, à restructurer le secteur des entreprises publiques, à assainir les opérations financières de l'Etat et réaliser un certain nombre de réformes du cadre réglementaire (code du travail, code des investissements, code minier etc.).

**Programmes et projets:** Aucune information disponible.

**Etat de la situation:** Aucune information disponible.

**Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:** Aucune information disponible.

**Information:** Aucune information disponible.

**Recherche et technologies:** Aucune information disponible.

**Financement:** Aucune information disponible.

**Coopération:** Aucune information disponible.

\* \* \*

### **CHAPITRE 3: LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

**Prise de décisions:** Aucune information disponible.

**Programmes et projets:** Aucune information disponible.

**Etat de la situation:** Aucune information disponible.

**Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:** Aucune information disponible.

**Information:** Aucune information disponible.

**Recherche et technologies:** Aucune information disponible.

**Financement:** Aucune information disponible

**Coopération:** Aucune information disponible

\* \* \*

## **CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION**

**Prise de décisions:** Aucune information disponible.

**Programmes et projets:** Aucune information disponible.

**Etat de la situation:** Aucune information disponible.

**Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:** Aucune information disponible.

**Information:** Aucune information disponible.

**Recherche et technologies:** Aucune information disponible.

**Financement:** Aucune information disponible.

**Coopération:** Aucune information disponible.

\* \* \*

## CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION - ENERGIE

**Prise de décisions:** Le cadre institutionnel de l'approvisionnement du Burkina Faso en énergie (électrique, transport, traditionnelle) comprend le Ministère en charge de l'énergie, le Ministère chargé du commerce, de l'industrie et de l'artisanat, le Ministère en charge des forêts, le Ministère de l'Economie et des finances, l'Organe de Régulation du Sous-secteur de l'Electricité, la Commission de régulation des prix de l'électricité, et le Conseil national de gestion pour définition de la politique énergétique et de la planification stratégique de l'électrification. Le Ministère chargé du commerce, de l'industrie et de l'artisanat intervient pour les aspects commerciaux que sont les prix, la qualité, la métrologie, les importations etc. Le Ministère chargé des forêts est responsable de la définition de la politique forestière. Le Ministère de l'Economie et des finances intervient principalement dans le recouvrement des droits et taxes. L'Organe de régulation du Sous-secteur de l'Electricité est une Institution indépendante chargée de garantir le libre jeu de la concurrence des activités de production d'électricité et d'assurer la protection des consommateurs. La Commission Nationale de l'Energie en création sera le cadre de concertation et de coordination entre les acteurs œuvrant dans le secteur de l'Energie. S'agissant de la délégation de l'autorité décisionnelle, les collectivités locales sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière. En matière de demande, le Gouvernement assure la satisfaction de la demande, l'amélioration et le renforcement de la desserte énergétique, la maîtrise des consommations, la vulgarisation des foyers améliorés et des fourres solaires, la production de la bio gaz, etc... S'agissant des objectifs à court terme (2 à 3 ans) et à long terme (5 à 10 ans) du Burkina Faso concernant l'approvisionnement, l'accès et la distribution en matière d'énergie, les grands objectifs de la politique énergétique peuvent se résumer ainsi qu'il suit: Une gestion pérenne du bois de feu: l'objectif est de maîtriser l'offre et la demande en énergies traditionnelles et de production durable du bois de feu, par la valorisation des forêts naturelles dans le cadre d'une approche fondée sur la participation responsable des paysans à la gestion de leur patrimoine forestier et par le développement de stratégies de maîtrise de la filière d'approvisionnement. L'absence d'indices de présence de ressources pétrolières incite à adopter une politique d'approvisionnement basée sur la diversification des sources d'approvisionnement. La société civile est membre des différents cadres de concertation pour exprimer leurs préoccupations et contribuer à dégager des solutions. En ce qui concerne le secteur privé et sa participation à la production et à la distribution de l'énergie, en date du 17 décembre 1998, l'Assemblée Nationale adoptait la loi portant réglementation générale de l'approvisionnement du Burkina Faso en énergie électrique. Les principales innovations de la loi sont: la suppression du monopole de la production d'électricité que détenait la SONABEL sur l'ensemble du territoire; l'autorisation de la distribution d'électricité dans les zones où aucune société de distribution n'est installée; la loi fixe les règles pour assurer une concurrence saine entre les différents producteurs d'électricité qui œuvrent dans un même domaine d'approvisionnement. Pour ce faire, elle a créé un organe de régulation, dont le rôle sera de veiller au respect des conditions et principes réglementant la fixation des prix et l'approvisionnement électrique ainsi qu'à la protection des consommateurs. Cet organe garantit le libre jeu de la concurrence entre les acteurs. Le secteur privé intervient principalement dans les domaines du transport et de la distribution. Les ONG, les groupes de protection des consommateurs, les groupes de scientifiques et d'autres personnes intéressées au premier chef peuvent influencer les modes de consommation de l'énergie par l'information et la sensibilisation ainsi que la vulgarisation des résultats de recherche dans le domaine de l'énergie, et par la participation active dans les cadres de concertation et de décision.

**Programmes et projets:** Les principaux programmes entrepris dans le but d'améliorer l'accessibilité de l'énergie aux ménages urbains et ruraux sont les suivants: Programme RPTES (programme régional pour le sous-secteur des énergies traditionnelles) dont l'objectif est de renforcer la capacité des populations rurales à gérer durablement les ressources forestières, et à une valorisation de la production du bois et de la filière de commercialisation, permettant ainsi un meilleur approvisionnement en combustibles ligneux et l'augmentation progressive du revenu monétaire en milieu rural et urbain. Le projet AIJ RPTES, projet du programme RPTES qui s'inscrit dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques comprend les composantes de mise au point et ventes de réchauds à pétrole ayant comme objectif la substitution du pétrole au bois de feu et au charbon de bois, de promotion de systèmes photovoltaïques dans les zones sous aménagement, une augmentation du rendement

énergétique du charbon et une préservation du potentiel de fixation du carbone de l'écosystème. Les principaux programmes entrepris dans le but d'offrir des solutions de remplacement aux sources d'énergie épuisables à l'intention des ménages urbains et ruraux pour assurer leur consommation sont les suivants: Programme National de Aménagement des forêts (PNAF) adopté en 1996; Programme Bois-énergie; Projet Aménagement des forêts naturelles; Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) en son volet aménagement et gestion des forêts pour la production de l'énergie traditionnelle; Programme RPTES; Projet PNUD sur financement danois pour la valorisation des déchets agricoles a permis l'installation d'une usine de fabrication de briquettes à partir des tiges de coton. Composante Electrification Rurale Décentralisée du programme Danois d'appui au secteur de l'énergie dont l'objectif est le développement durable des campagnes par l'accès à des sources d'énergie durable et à moindre coût permettant de nouvelles opportunités d'activités économiques, l'amélioration des conditions de vies sociales, la fixation des populations jeunes. En ce qui concerne les mesures ou les programmes spéciaux engagés dans le but de fournir de l'énergie aux ménages à faible revenu, il s'agit du Programme National de Aménagement des forêts (PNAF), du Programme Bois-énergie, du Projet Aménagement des forêts naturelles, du Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) en son volet aménagement et gestion des forêts pour la production de l'énergie traditionnelle, du Programme RPTES, du Projet PNUD sur financement danois pour la valorisation des déchets agricoles a permis l'installation d'une usine de fabrication de briquettes à partir des tiges de coton, et de la Composante Electrification Rurale Décentralisée du programme Danois d'appui au secteur de l'énergie.

**Etat de la situation:** La consommation d'électricité en 1998 était de 306 gwh avec la moyenne annuelle: Ménages: 33% Industrie: 36% Administration: 12% Autres besoins majeurs:19% S'agissant des tendances et des modifications en ce qui concerne les modes de consommation du Burkina Faso en énergie combustible: Formes d'énergie Taux d'accroissement moyen annuel sur 36 ans (%) Electricité 4.36 ; Super /Essence 3.60; Jet/Pétrole 3.78 Diesel/Gasoil 3.57; Fuel oil 3.3; Butane 4.39 ; Bois de feu 2.76; Charbon de bois 5.5; Déchets végétaux 2.72 ; S'agissant des modes de consommation du Burkina Faso en énergies solaires, hydraulique, éolienne, les équipements photovoltaïques sont concentrés dans les secteurs de la télécommunication, de la santé, de l'eau et de l'éclairage. La puissance installée de 1987 à 1998 est estimée à 477 KWC. Le nombre de chauffe eau solaire installé sur l'ensemble du territoire est estimé à 291 unités et leur capacité de stockage varie de 150 à 200 litres. Les séchoirs solaires réalisés actuellement au Burkina sont de type collectif et de type individuel. Ils sont utilisés pour le séchage des fruits et légume, le traitement du niébé et de certaines céréales. Les considérations environnementales actuelles au Burkina font qu'il existe regain d'intérêt pour les cuiseurs solaires (four solaire, réchaud solaire et cuisinière solaire). Trois sociétés (ISOMET, APEES et SOLTECH) de la place commercialisent ces différents types de cuiseurs. Les systèmes éoliens au Burkina sont en majorité utilisés pour le pompage dans le maraîchage et quelques-uns pour la génération d'électricité (aérogénérateur).

**Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:** Les mesures prises pour sensibiliser le public sur les problèmes environnementaux et énergétiques sont la mise en œuvre des Conventions, les émissions radiophoniques et télévisées, l'organisation des conférences, causeries-débats, projections des films, la production des affiches et des brochures, et l'utilisation du réseau du Programme national de gestion de l'information sur le milieu (PNGIM). S'agissant des programmes d'enseignement des niveaux primaire et secondaire conçus dans le but de favoriser une prise de conscience de bonne heure des problèmes environnementaux et énergétiques, il existe la Stratégie Nationale d'Education environnementale. S'agissant des programmes de formation les plus importants qui ont été institués aux fins du renforcement des capacités des personnels, des supérieurs hiérarchiques et des chercheurs, dans le contexte des services liés à l'énergie, il faut citer: la sous-Composante Renforcement des capacités de la Direction Générale de l'Energie du Programme Danois de soutien au secteur de l'Energie par la poursuite du programme de formation permettant les stages de formation des agents, la participation à des séminaires ou à des conférences internationales; la sous-Composante Renforcement des capacités des ONG du Programme Danois de soutien au secteur de l'Energie ; la sous-Composante Appui à la Recherche Appliquée du Programme Danois de soutien au secteur de l'Energie qui vise le renforcement des capacités des institutions Burkinabé de recherche dans le secteur de l'énergie en vue d'appuyer les besoins des composantes du programme dans une perspective de développement des industries locales dans le secteur de l'énergie. En ce qui concerne les programmes importants institués pour sensibiliser les consommateurs aux questions liées à l'énergie et à

l'environnement, il y a le Programme de Maîtrise de l'Énergie de l'Appui Danois. Il y a aussi le programme RPTES, les stratégies et plans adoptés dans le cadre de la mise en œuvre des conventions en matière d'environnement. Par ailleurs, tous les programmes de développement devraient en principe prendre en compte les questions environnementales.

**Information:** S'agissant des méthodes utilisées au Burkina Faso pour la collecte d'informations relatives aux problèmes et aux questions énergétiques, il y a les enquêtes, les fiches navettes, et les consultations. Afin de disséminer et partager tant aux niveaux nationaux qu'international les informations, une base de données a été élaborée. Les informations relatives aux questions énergétiques qui concernent l'atmosphère et les transports sont mises à la disposition du public. Il est prévu incessamment la création d'un site Web.

**Recherche et technologies:** En ce qui concerne les progrès réalisés depuis la CNUED en ce qui concerne la mise au point et l'utilisation de choix technologiques alternatifs ou renouvelable, en matière d'énergie hydroélectrique, il s'agit de la construction du barrage de Bagré en 1993 de 16 MW avec un productible annuel de 40 GWh, et de la construction des barrages de Tourni et Niofila en 1996 de 2 MW.

**Financement:** Les dépenses du Programme d'Investissement Public (PIP) au profit du secteur de l'énergie sont les suivantes: Les dépenses totales du secteur en 1996 étaient 6188.25 millions de F. CFA ; en 1999 le montant est arrivé à 15023.00 millions de F. CFA. Dans le but d'accroître le volume de financement destiné aux questions énergétiques, il a été élaboré un plan national d'électrification. Ce plan doit être soumis à l'attention des bailleurs de fonds pour les sensibiliser sur les besoins en financement du secteur et les opportunités offertes. Le code des investissements est très favorable à l'investissement privé.

**Coopération:** Le Burkina Faso participation aux différents forums sur l'énergie tels que l'UPDEA (Union des Producteurs, Transporteurs et Distributeurs d'Electricité en Afrique), le CIGRE (Congrès Internationaux des Grands Réseaux) et le CSM (Congrès Solaire Mondial). Pour ce qui est de la coopération bilatérale et multilatérale il faut noter la sous-Composante Appui à la Recherche Appliquée du Programme Danois. Concernant les initiatives prises par le Burkina Faso en vue de l'application du Protocole de Kyoto à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, d'une part, et du Protocole de Montréal, il y a eu la création d'une commission indépendante, le renforcement des capacités et la mise en réseau et coopération internationale. En ce qui concerne la participation à la coopération officielle aux niveaux sous-régional, régional, et international, il faut citer la participation aux différents forums sur l'énergie: UPDEA, CIGRE et CSM.

\* \* \*

## CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION - TRANSPORT

**Prise de décisions:** Les ministères responsables de la prise de décisions s'agissant de la gestion et de l'amélioration du système de transport sont le Ministère des Transports et du Tourisme, le Ministère des Infrastructures de l'Urbanisme et de l'Habitat, et le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité. Un projet de création d'une structure unique de coordination et de gestion des Transports Urbains de Ouagadougou dénommée Comité Exécutif de Transport Urbain de Ouagadougou est en voie de création. Pour ce qui est de la délégation de l'autorité décisionnelle aux niveaux inférieurs de l'administration centrale, avec la mise en œuvre effective du processus de la décentralisation en cours, les collectivités locales seront de plus en plus responsabilisées quant à la gestion des Transports Urbains. S'agissant des normes qui visent à réduire les émissions des véhicules, le taux d'émission toléré par le Centre de Contrôle Véhicules et Automobiles est de 4,5%. En ce qui concerne les règles, règlements et mesures incitatives qui visent à encourager la participation du public à la réalisation de systèmes de transport qui respectent l'environnement, il faut citer une étude sur la pollution atmosphérique générée par les transports motorisés vient d'être réalisée. Un séminaire d'internalisation des conclusions de l'étude a été organisé; Des initiatives sont en cours pour la mise en œuvre des recommandations de la dite étude. La stratégie d'ensemble du Burkina Faso, en ce qui concerne le système des transports pour la période 2001-2004, est en cours d'élaboration. On retiendra néanmoins quatre points: l'accroissement du rôle du secteur privé dans le développement du secteur des transports; fluidité du trafic; réduction des coûts de transport; renforcement des capacités de gestion et de planification de l'administration. En ce qui concerne les objectifs à court terme (2 à 3 ans) dans le cadre des stratégies mentionnées ci-avant, concernant le développement des infrastructures liées aux transports (réseaux routiers, chemins de fer, etc.), la consommation durable de carburants, la réduction des émissions des véhicules, le développement de modes de transport alternatifs et la modernisation du parc des véhicules, il s'agit de: renforcer la capacité de gestion, de planification, de contrôle et de régulation du secteur des Transports Terrestres et Maritimes; favoriser une plus grande implication du secteur privé dans le développement du secteur; développer les transports collectifs urbains; assainir le parc national; réduire considérablement le nombre et la gravité des accidents de la circulation; développement d'un réseau de pistes rurales et diversification des moyens intermédiaires de transport. Pour ce qui est des objectifs à long terme, il s'agit de réduire les coûts de transport. Hormis les fonctionnaires, aucun groupe ou individu ne participe au processus de prise de décision. S'agissant des régions qui ont le plus grand ou le plus urgent besoin d'un meilleur système de transport, ce sont surtout les grands centres urbains tels que Ouagadougou et Bobo. En ce qui concerne le rôle du secteur privé dans le processus de prise de décision, il joue simplement un rôle consultatif à travers ses organisations corporatives.

**Programmes et projets:** S'agissant des principaux programmes entrepris dans le but de mieux satisfaire les besoins commerciaux privés et publics en ce qui concerne la mobilité tant dans les zones urbaines que rurales; d'améliorer l'efficacité de la circulation; d'améliorer l'efficacité de la consommation de carburants; de réduire les émissions provenant des transports, gaz carbonique, oxyde de carbone, oxydes d'azote, particules en suspension et composés organiques volatiles; de réduire les accidents de la circulation et les dommages qui en résultent; et de favoriser les modes de transport non motorisés: Plusieurs études viennent d'être réalisées en ce qui concerne la ville de Ouagadougou (sur la pollution, la sécurité routière et les déplacements urbains). Des études similaires sont prévues pour la ville de Bobo Dioulasso. La mise en œuvre des conclusions se traduira par des programmes spécifiques dans le cadre global du programme d'ajustement sectoriel des transports. La Direction Générale des Transports Terrestres et Maritimes a initié un projet d'arrêté sur l'exploitation des services de transport urbain qui vise à inciter la participation du secteur privé à l'exploitation des services de transport urbain, améliorer les prestations des services de transport urbain et développer la qualité et la quantité de l'offre de transport urbain.

**Etat de la situation:** L'offre de transport en commun urbain n'arrive pas à satisfaire la demande tant du point de vue de la qualité que la quantité. Il existe un réel déficit d'une offre de transport adaptée aux besoins réels des populations en milieu rural (moyen de transport intermédiaire). En ce qui concerne la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation des réseaux routiers, d'une manière générale le réseau routier connaît une répartition spatiale inégale, une praticabilité bonne pour les grands axes de desserte des pays voisins et une praticabilité moyenne en ce qui

concerne la desserte intérieure. Le Burkina Faso n'a pris aucune mesure pour éliminer progressivement l'essence contenant du plomb. S'agissant de la quantité totale des émissions provenant des véhicules au Burkina Faso, il faut se référer à l'étude menée dans le cadre de l'élaboration de la communication nationale par le CONAGESE.

**Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:** Aucune mesure n'a été prise pour le moment pour sensibiliser le public sur les incidences des transports sur l'environnement, mais des actions seront identifiées dans le cadre du deuxième programme d'ajustement sectoriel (2000-2004). S'agissant des mesures prises pour encourager le public à avoir davantage recours aux transports en commun, au covoiturage, aux transports non motorisés, etc..., il y a une exonération pour le renouvellement du parc d'automobiles destinés au transport en commun. En matière de sécurité routière la Direction Générale des Transports Terrestres et Maritimes en collaboration avec le Comité National pour la Sécurité Routière initie chaque année des campagnes de sensibilisation par des émissions radiodiffusées et des jeux concours dans les écoles. Un centre d'éducation en sécurité routière est en construction à Ouagadougou. Le Burkina Faso n'a encore aucune expérience de programmes scolaires de niveaux primaire et secondaire pour promouvoir de bonne heure une prise de conscience des rapports qui existent entre les transports et l'environnement. La Stratégie nationale d'éducation environnementale en cours d'adoption prendra ces aspects en compte. Dans le but de renforcer les capacités s'agissant des systèmes de transport et de circulation, dans son plan de formation 2000-2004, la Direction Générale des Transports Terrestres et Maritimes a prévu de former son personnel en vue d'accroître leur efficacité.

**Information:** En ce qui concerne les méthodes pour la collecte et la gestion d'une base de données relatives aux systèmes de transport et de circulation, la mise en place d'une base de données sur les transports terrestres et maritimes est l'une des priorités du second sectoriel (200-2004) le système de collecte et de gestion de base de données est entrain d'être élaboré. Le Burkina Faso dispose d'un logiciel spécifique de traitement des données d'accidents, mais le système mis en œuvre pour la collecte des informations auprès des forces de l'ordre à travers un bulletin spécifique est défaillant. Les données et les informations scientifiques relatives aux émissions des véhicules et aux conditions de la circulation (dont dispose la Direction Générale des Transports Terrestres et Maritimes) sont mises à la disposition du public par le canal de la salle de documentation de la Direction Générale des Transports Terrestres et Maritimes.

**Recherche et technologies:** Il n'y a pour le moment aucun mécanisme ou technologie élaborés dans le but de favoriser le recours à des sources d'énergie de remplacement à des fins de transport. S'agissant de mécanismes ou technologies élaborés dans le but d'assurer une gestion plus efficace de la circulation, les études sont en cours.

**Financement:** Les principales sources de financement des transports concernant la construction d'infrastructure, la fourniture de carburant, la recherche-développement en matière de carburants de remplacement et d'efficacité des transports, et l'application de la réglementation et des normes sont l'Etat et les partenaires au développement (Banque Mondiale et FMI notamment). S'agissant des mesures et mécanismes qui ont été introduits pour accroître le volume des investissements dans le secteur des transports, il faut citer l'adoption du code des investissements et l'exonération pour le renouvellement du parc d'automobiles destinés au transport en commun.

**Coopération:** Le Burkina Faso en tant que pays membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest participe à l'application des Conventions TIE (Transport Inter Etats) et TRIE (Transit Routier Inter Etats) qui visent l'amélioration des échanges intra-communautaires. S'agissant des systèmes de transport globaux, et la participation du Burkina Faso aux forums ou accords internationaux visant à améliorer de tels systèmes, le Burkina est signataire de toutes les conventions sous régionales (Afrique de l'Ouest) visant l'amélioration des échanges intra-communautaires.

## **CHAPITRE 5: DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE ET DURABILITE**

**Prise de décisions:** Aucune information disponible.

**Programmes et projets:** Aucune information disponible.

**Etat de la situation:** Aucune information disponible.

**Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:** Aucune information disponible.

**Information:** Aucune information disponible.

**Recherche et technologies:** Aucune information disponible.

**Financement:** Aucune information disponible.

**Coopération:** Aucune information disponible.

\* \* \*

## **CHAPITRE 6: PROTECTION ET PROMOTION DE LA SANTE**

**Prise de décisions:** Aucune information disponible

**Programmes et projets:** Aucune information disponible.

**Etat de la situation:** Aucune information disponible.

**Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:** Aucune information disponible.

**Information:** Aucune information disponible.

**Recherche et technologies:** Aucune information disponible.

**Financement:** Aucune information disponible

**Coopération:** Aucune information disponible

\* \* \*

## **CHAPITRE 7: PROMOTION D'UN MODELE VIABLE D'ETABLISSEMENTS HUMAINS**

**Prise de décisions:** Aucune information disponible.

**Programmes et projets:** Aucune information disponible .

**Etat de la situation:** Aucune information disponible.

**Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:** Aucune information disponible .

**Information:** Aucune information disponible .

**Recherche et technologies:** Aucune information disponible .

**Financement:** Aucune information disponible.

**Coopération:** Aucune information disponible.

\* \* \*

## CHAPITRE 8: INTEGRATION DU PROCESSUS DE PRISE DE DECISIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

**Prise de décisions:** Dans la pratique, les différents ministères concernés par le développement durable sont responsables de la collecte, de l'analyse, de la gestion et de la diffusion des informations et des données dans leurs domaines spécifiques d'intervention. Certains privés et ONG contribuent dans ce domaine. Toutefois au niveau national il existe un Programme National de Gestion de l'information (PNGIM) logé au niveau du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement (CONAGESE). S'agissant de la coordination entre ces différentes entités gouvernementales en ce qui concerne la gestion de l'information, le réseau de quinze partenaires du PNGIM permet la circulation et l'exploitation des informations entre beaucoup de producteurs et utilisateurs. Par cette voie les informations sont mises à la disposition des décideurs et des planificateurs au niveau national. Les principes coordonnateurs sont basés entre autres sur la confiance et la transparence, le protocole d'échanges et la collaboration, et le droit d'auteur reconnu. En ce qui concerne de l'autorité en matière de gestion de l'information, elle est déléguée au niveau inférieur de l'administration centrale ou des collectivités locales par simple déconcentration administrative et par transfert de compétences et ressources humaines. Les décrets et lois accordent des monopoles, afin de s'assurer de la fiabilité des informations produites, à l'Institut Géographique du Burkina (IGB) pour la production des photographies aériennes et des cartes, au Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB) en ce qui concerne les informations sur les mines et la géologie et au Bureau National des Sols (BUNASOLS) pour la production des informations sur les sols du Burkina. S'agissant de programmes portant sur les indicateurs du développement durable, au Burkina Faso, le Programme National de Gestion de l'Information sur le Milieu (PNGIM) est une structure de gestion de l'information environnementale constituée par un réseau de partenaires et un organe de coordination. Le PNGIM a pour mandat de: mettre en place un système efficace de circulation de l'information environnementale; améliorer la pertinence, la qualité et la disponibilité des informations sur l'environnement; contribuer au renforcement des capacités opérationnelles des structures nationales pour la collecte, le traitement et la diffusion de l'information; servir de plate-forme de concertation pour la définition des normes et standards cartographiques et thématiques et des bases de données à référence spatiale ou non; renforcer et promouvoir l'intégration de la géomatique et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans la gestion de l'environnement; développer et mettre à la disposition des décideurs, des outils intégrés d'aide à la décision en matière de gestion des questions environnementales; assurer l'établissement du rapport national sur l'état de l'environnement au Burkina Faso; valoriser et mettre à jour le capital informationnel des convention en matière d'environnement. La stratégie du Burkina Faso concernant la création et les utilisations d'indicateurs du développement durable passe par le système de suivi-évaluation de la CCCC, de la CDB et de la CCD, du PAGE et du PDSE. En matière d'harmonisation et normalisation des données sur le développement durable aux niveaux national et international, la politique se fait à travers le PNGIM. Pour ce qui est la création d'un réseau intégré d'informations aux niveaux national et international, il faut citer DEVENET, le Système d'Information et de Suivi de l'Environnement sur Internet (SISEI), le Système National d'Information sur l'Environnement (SNIE), et le projet Agora 21 (Mali, Niger, Burkina Faso). En ce qui concerne la conservation et le renforcement des capacités en matière d'informations portant sur les connaissances traditionnelles et autochtones, il existe DEVENET. En ce qui concerne le rôle du secteur privé en matière de prestation de services d'information aux niveaux local et national, il est de plus en plus important et surtout en matière de mise en forme et de diffusion. Les besoins d'information sont réels au niveau de tous les groupes visés à Agenda 21, mais l'approche pour satisfaire les besoins varient sinon divergent souvent.

**Programmes et projets:** Dans le cadre des programmes qui visent à améliorer la conception actuelle du réseau national d'informations au Burkina Faso, il faut noter que les acquis du PNGIM sont entre autres: Base Nationale de Données Topographiques à référence spatiale à l'échelle de 1/1.000.000 et à l'échelle de 1/200.000 (BNDT); Base de Données des Localités du Burkina (BDLB); Base de Données d'Occupation des Terres (BDOT); Base de Données d'inventaire des points d'eau du Burkina avec composante spatiale; Base de Données sur les espèces forestières à référence spatiale à l'échelle de 1/1.000.000; Catalogue des données des partenaires donnant une vue globale des données environnementales existantes au niveau national (ENVIDATAsys); Système de Suivi

Evaluation du Programme d'Action National de lutte contre la désertification (SSE-PAN/LCD); Système d'Information et de Suivi de l'Environnement sur Internet (SISEI); Projet de suivi du couvert végétal et des feux de brousse; Système National d'Information sur l'Environnement (SNIE). Dans le cadre des programmes qui visent à améliorer les services d'information aux niveaux provincial et national, notamment dans les zones rurales, il faut noter la Stratégie Nationale d'Aménagement du Territoire (SNAT), la Stratégie Provinciale d'Aménagement du Territoire (SPAT), la SE-PAN/LCD, et le projet de suivi du couvert végétal. S'agissant des programmes qui visent à renforcer les capacités des réseaux électroniques, il faut citer SISEI, SNIE, SNIST, BDGéologiques et Minières, le Projet de Renforcement des Capacités en Gestion de l'Environnement et des Mines (PRECAGEME), et le Projet WEB.

**Etat de la situation:** Concernant le réseau d'information du Burkina Faso, le PNGIM est une structure de gestion de l'information environnementale constituée par un réseau de partenaires et un organe de coordination. L'organe de coordination est chargé de faciliter les activités des membres du réseau par l'animation du réseau et l'appui technique et formation des partenaires. Le réseau des partenaires est chargé de la création de l'information, collecte, traitement, gestion, diffusion et de la mise à jours des DB thématiques. Le réseau compte actuellement quinze membres.

**Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:** Les mesures prises pour encourager l'utilisation par le public d'informations sur le développement durable sont l'organisation des portes ouvertes et séminaires, l'édition des bulletins d'information et l'élaboration et mise à jour de DB méta info. Dans le but de renforcer des capacités en matière de collecte, d'évaluation, de gestion et de diffusion des informations, des programmes de formation continue et de spécialisation dans le cadre des programmes et projets (PNGT, PNGIM, projet CARTO, PRECAGEME) ont été mis en place.

**Information:** Les utilisateurs éventuels d'informations relatives au développement durable peuvent obtenir des données pertinentes par: ENVIDATA mis à jour et Site SP/CONAGESE en préparation.

**Recherche et technologies:** Les technologies ou systèmes qui sont utilisés ou en voie d'élaboration afin d'améliorer les méthodes de collecte de données relatives au développement durable sont: géomatique (TLD, SIG); équipe pluridisciplinaire; télégéomatique. Concernant des nouvelles technologies dont le Burkina Faso aurait besoin pour améliorer son système national d'information, il faut citer NTIC.

**Financement:** S'agissant des sommes consacrées à la collecte, à l'analyse, à la gestion et à la diffusion d'informations sur le développement durable au Burkina Faso les sources sont pour le 10 % de derivation publique, pour le 5% de derivation privées, et pour le 85% de derivation extérieures. C'est dans le cadre de la coopération technique et financière que le Burkina Faso cherche à attirer les investissements privés ou étrangers consacrés au développement et à l'amélioration du système national d'information.

**Coopération:** Les initiatives de coopération du Burkina Faso, aux niveaux bilatéral, régional et international, en matière de collecte et de partage d'informations sur le développement durable sont DEVNET et le site Agora 21 (Burkina Faso, Mali et Niger) qui donne des informations sur la désertification dans les pays.

\* \* \*

## CHAPITRE 9: PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

**Prise de décisions:** Les ministères responsables de la protection de l'atmosphère sont le Ministère de l'Environnement et de l'eau, le Ministère des Transports et du Tourisme, le Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Mines, le Ministère des Finances, le Ministère de l'Agriculture et le Ministère des Ressources Animales. L'élaboration de la législation qui concerne la protection de l'atmosphère, est assurée à travers le CONAGESE et le Comité Interministériel pour la mise en oeuvre des Actions de la Convention sur les Changements Climatiques (CIMAC) qui est composé d'un Comité Technique et d'un Bureau Permanent des Changements Climatiques. En ce qui concerne la délégation de l'autorité décisionnelle, elle se fait à travers les structures ci-après: Conseil des ministres/ Instructions du Cabinet ministériel: CASEM, SP/CONAGESE, DGEPE Au Burkina Faso, les lois, règlements ou les directives qui portent sur la protection de l'atmosphère sont la Constitution, le Code de l'environnement et les normes de pollution qui sont en cours d'élaboration. Dans le domaine des émissions de gaz à effet de serre, la stratégie est la suivante: pas d'obligation de réduction; revoir le plan de circulation routier dans les centres urbains; énergétique dans les bâtiments; foyers améliorés et autres équipements à basse consommation; gestion rationnelle des forêts. Dans le domaine du développement des ressources terrestres et marines pour le fonçage des gaz à effet de serre, il s'agit de: renforcer les mesures de protection des forêts; promouvoir des mesures d'économie de bois; promouvoir des mesures en matière d'énergie de substitution; diffuser à grande échelle les foyers améliorés; diminuer la pression anthropique sur le milieu naturel; valoriser les Energies Nouvelles et Renouvelables. Dans le domaine des secteurs de la réfrigération et de la climatisation, principales sources de matières qui endommagent la couche d'ozone, il est préconisé: la promotion des rafraîchisseurs d'air; des mesures réglementaires sur les importations des climatiseurs et réfrigérateurs. Parmi les neuf principaux groupes visés à Action 21, les ONG participent au processus décisionnel concernant la protection de l'atmosphère. Cette participation est assurée à travers le CIMAC et les structures Interministérielles. Les agriculteurs sont le groupe le plus affecté par la pollution atmosphérique et les changements climatiques. Rien n'a encore été fait pour les protéger ou les compenser en raison des effets néfastes de la pollution atmosphérique.

**Programmes et projets:** Dans le but de favoriser une meilleure compréhension des processus et des conséquences des changements atmosphériques, un projet est en négociation avec le FEM.

**Etat de la situation:** S'agissant de l'impact général des changements atmosphériques au Burkina Faso en ce qui concerne la santé humaine, les établissements humains, les écosystèmes et les activités économiques, il faut noter qu'au niveau de la santé et établissements humains, il n'y a pas eu d'étude. Les études réalisées portent sur l'agriculture (coton), ressources en eau (Nacabé), foresterie (Maro) et dans ces domaines la tendance est négative. Les études sont à approfondir. S'agissant des changements (augmentation, diminution, composition, etc.) des émissions et des concentrations des gaz à effet de serre au Burkina Faso, sur la base de sources reconnues, la tendance est à la hausse en raison de la croissance économique. En ce qui concerne le sous secteur des transports, il pourrait être revu afin de réduire les émissions. Un projet dans l'efficacité énergétique dans le résidentiel serait à constituer. La proportion des terres qui pourraient être considérées comme pouvant servir au fonçage des gaz à effet de serre sont les 3,8 millions ha de formations forestières classées. Des études sont encore à mener.

**Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:** Afin de sensibiliser le public aux changements climatiques et à la protection de l'atmosphère, les mesures sont à développer au niveau de la Stratégie Nationale de Mise en oeuvre. Les programmes scolaires de niveaux primaire et secondaire peuvent promouvoir une prise de conscience des effets néfastes entraînés par les changements climatiques, il faut noter l'existence d'une éducation Environnementale avec concernant la gestion rationnelle des eaux, la lutte contre les feux de brousse, la protection et restauration des forêts, la relation santé-climat, et le comportement dans les ménages en matière de gestion de l'électricité. A l'égard de la formation d'experts et de personnel technique, dans les domaines de la recherche, de la collecte et de l'évaluation des données et de l'observation systématique des changements

atmosphériques, il faut noter: l'atténuation des émissions; la mise en place d'un système de gestion préventive des eaux; la sensibilisation, information du public; la mise en place d'une banque de données; l'étude des sols, capacités de séquestration et de stockage du carbone; les méthodes de calcul de la ligne de référence, des procédures de validation, vérification et certification des projets MDP; et l'élaboration des projets changements climatiques avec la notion de surcoûts.

**Information:** En ce qui concerne les méthodes utilisées pour recueillir les informations et maintenir une base de données en ce qui concerne les changements atmosphériques, le Réseau National d'observation de la Direction de la Météorologie comprend 10 stations Synoptiques, 10 stations Climatologiques, 10 stations Agrométéorologiques et 150 Postes pluviométriques. S'agissant de la façon dont les données et les informations scientifiques relatives à la protection de l'atmosphère et aux questions qui concernent les changements climatiques sont mises à la disposition des utilisateurs éventuels au niveau national, il faut noter que les données climatologiques du pays sont disponibles à la Direction de la Météorologie Nationale, dans les ateliers et séminaires. Les documents sont disponibles au SP/CONAGESE, et bientôt sur un site web.

**Recherche et technologies:** Les technologies dont le pays pourrait avoir besoin pour appliquer les mesures qui visent à protéger l'atmosphère sont les filtres sur les cheminées des usines, l'utilisation d'essence sans plomb pour les véhicules et l'installation de tube catalytique sur les véhicules.

**Financement:** Les sources extérieures au pays sont de 229 908 \$ US du FEM pour la préparation de la communication nationale. Les mesures choisies pour accroître le volume du financement aux fins de la protection de l'atmosphère sont l'inscription au budget de l'Etat et la prospection de la synergie aux autres conventions (CCD, CDB...).

**Coopération:** Le Burkina Faso a ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 1992 le 2 septembre 1993. En ce qui concerne le Protocole de Kyoto, le document de ratification est dans le circuit administratif pour signature. Concernant le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone de 1987, tel que modifié, le Burkina a ratifié ce protocole le 29 juillet 1989.

\* \* \*

## CHAPITRE 10: CONCEPTION INTEGREE DE LA PLANIFICATION ET DE LA GESTION DES TERRES

**Prise de décisions:** L'entité gouvernementale chargée du dossier : est le Ministère de l'Agriculture. Le cadre approprié pour régler les conflits entre les différents objectifs de l'utilisation des terres consiste à appliquer les textes de la Réforme Agraire et Foncière (RAF) malgré leurs insuffisances. Les conflits peuvent également être réglés de façon traditionnelle (coutumière). La 3ème version de la RAF a été adoptée le 23 mai 1996 et promulguée le 24 juin 1996. Cette loi détermine les principes fondamentaux de l'aménagement du territoire, de la gestion des terres urbaines et rurales, du régime de l'eau, des forêts, de la faune, des pêches, des substances de carrière et de mines, ainsi que de la réglementation des droits réels immobiliers. Le progrès réalisé par le gouvernement du Burkina Faso réside dans sa déclaration de Politique Agricole Durable (DPDAD) en 1997. Les ministères de l'Agriculture et des Ressources Animales ont également élaboré un document d'Orientations Stratégiques (DOS), dans lequel la recapitalisation, l'amélioration et le maintien de la fertilité des terres constituent un axe prioritaire. Le DOS a été suivi d'un plan Stratégique Opérationnel (PSO) comportant 5 programmes dont le Programme fertilité des sols. Ce premier programme du PSO est mis en route par deux outils de base que sont la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée de la Fertilité des sols (SNGFS) et le Plan de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (PAGIFS). Le gouvernement a pris les orientations suivantes: 1) favoriser le développement de circuits privés d'approvisionnement et de distribution des équipements et des intrants en procédant à la révision des tarifs douaniers et fiscaux applicables aux équipements et intrants agricoles et d'élevage; 2) prise de dispositions pour améliorer les capacités organisationnelles du monde rural; 3) le gouvernement a procédé à la mise en place d'un organe de concertation des producteurs: c'est la Chambre d'Agriculture et d'Elevage; 4) le PAGIFS préconise des investissements dans la fertilité des sols.

Les régimes fonciers traditionnels ont parfois engendré l'insécurité foncière pour les groupes vulnérables des producteurs (femmes et jeunes, notamment) exploitant les parcelles de terre prêtées. Pour remédier à ce problème, le gouvernement du Burkina Faso a élaboré un nouveau régime foncier. 5) Le plan de Gestion intégrée de la Fertilité des Sols (PAGIFS) préconise la densification du réseau de distribution d'intrants et l'accroissement de la capacité de stockage au niveau des chefs-lieux de départements. Ceci nécessitant la construction de nouvelles routes et l'entretien de celles existantes, à travers son programme d'Ajustement du Secteur des Transports (PASEC-T), L'exécution dudit programme constitue une mesure très importante du plan (PAGIFS). Pour favoriser les aménagements et les investissements productifs et faciliter à tous l'accès à la terre et aux autres ressources naturelles, le gouvernement a entrepris dès 1984 une refonte totale de la législation foncière. Conformément aux recommandations de Rio et plus particulièrement aux dispositions de l'Agenda 21, le Conseil National pour la Gestion de l'Environnement (CONAGESE) a été créé pour la mise en œuvre du Plan d'Action national pour l'Environnement (PANE). La Politique Nationale de Gestion Intégrée des Terres avait déjà été initiée à travers la Réforme Agraire et Foncière (RAF). En 1995, l'Unité de Gestion de la Fertilité des Sols (UGFS) a été créée avec le soutien financier du gouvernement des Pays-Bas et l'Assistance technique du Centre International pour le Développement des Engrais (IFDC). En plus en juin 1995, l'Unité de Gestion de la Fertilité des Sols (UGFS) a été créée et rattachée au cabinet du Ministre de l'Agriculture.

**Programmes et projets:** Des nombreux projets et programmes ont été initiés: le Programme National de Gestion des Terroirs (P.N.G.T); le projet Conservation des Eaux et des Sols/Agroforesterie (CES/AGF) sur financement Fonds International de Développement Agricole (FIDA); le Projet d'Aménagement et Conservation des Ressources Naturelles (PATECORE); le Projet de Développement Intégré du Zoundwéogo (PDIZ); le projet Sahel Burkinabé (PSB); le projet vivrier Nord Yatenga (PNVY); le projet Action de Production et d'Accompagnement dans la province du Namentenga (PAPANAM) le projet de Développement Rural de Piéla-Bilanga (PDR/PB) le projet de Développement Rural de la Province du Poni (PDRIP) le projet de Développement Rural Intégré de la Comoé (PDRI/C) le projet de Gestion des Ressources Naturelles du Bazèga (PGRN/B) le projet de Développement local dans le Nahouri (PDLN) le projet de Développement local dans les provinces du Yatenga, Ganzourgou et de la Tapoa des structures comme le BUNASOLS, l'INERA oeuvrent dans le sens de la gestion intégrée des terres. Les objectifs globaux de cette politique sont d'asseoir un développement durable des secteurs de l'agriculture et de

l'élevage qui permettront "d'assurer de manière continue la production agricole pour satisfaire les besoins des populations tout en maintenant et en améliorant la qualité de la vie et de l'environnement".

**Etat de la situation:** L'économie burkinabé repose essentiellement sur les secteurs de l'agriculture et de l'élevage qui fournissent à eux seuls plus de 30% du PIB et assurent 80% des exportations totales. L'agriculture burkinabé est dans une situation de crise caractérisée par une faible productivité due à la baisse continue de la fertilité des sols. Il y a des interactions évidentes entre la croissance démographique et la politique de Gestion des Terres dans notre pays, en effet l'augmentation de la population est l'une des causes de la pauvreté du pays. La gestion intégrée de la fertilité des sols et la mécanisation agricole sont très liées (par exemple le travail du sol et le transport des intrants et des produits agricoles). La culture attelée est aussi un moyen privilégié pour l'intégration agriculture élevage. Au Burkina Faso, les cultures pluviales occupent plus de 99% des surfaces cultivées et la culture attelée est la forme de mécanisation qui s'avère rentable et durable pour les exploitations paysannes si les parcelles bénéficient d'aménagements antiérosifs et de fumure organique. Ces constats justifient la stratégie de mécanisation en cours d'élaboration et sa mise en oeuvre qui accompagnera les actions du PAGIFS.

**Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:** La SNGIFS et le PAGIFS ont été élaborés en impliquant l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de la fertilité des sols au Burkina Faso (Etat et ses partenaires au développement, producteurs, opérateurs privés, ONG, etc...). A cet effet, plusieurs réunions techniques, ateliers et séminaires régionaux et nationaux ont été organisés. Pour ce faire il a procédé à la mise en place des SIG à l'échelle nationale et au développement de compétences en la matière au niveau des partenaires (BUNASOLS, IGB, INSS, DAT, DMN, PNGT, géographie (FLASHS/UO). Les partenaires sont chargés de fournir des données dont ils disposent pour la gestion de l'information sur le milieu. C'est l'outil (PNGIM) par lequel les utilisateurs éventuels pourront obtenir des renseignements sur la gestion intégrée et de l'utilisation durable des terres et avec l'espoir que très bientôt l'information pourra être consultée par Internet.

**Information:** Pour l'occupation des terres, la méthode utilisée est soit par images satellites (interprétation visuelle) soit les photographies aériennes (échelle 1/20 000e, 1/50 000e). En ce qui concerne la fréquence des inventaires, elle est de 5 ans pour les parcelles mises en valeur ou dans le cas du suivi de l'évolution de la fertilité des sols dans les aménagements antiérosifs. Sur l'ensemble du pays, une étude de dégradation des sols est en projet et la démarche méthodologique utilisera les images satellites spot à l'échelle de 1/100 000e et des photographies aériennes à l'échelle de 1/50 000. L'information sur le domaine de la gestion et réglementation des terres est incomplète pour des prises de décisions judicieuses au niveau national. Certaines données existent au niveau provincial, départemental et villageois. Le schéma directeur de cartographie pédologique du Burkina à l'échelle 1/100 000 en exécution et qui couvre les 2/3 du pays permettra très bientôt de prendre des décisions pour une utilisation rationnelle intégrée et durable des terres. L'information est diffusée au moyen de plusieurs circuits qui sont entre autres: - les structures centrales et décentralisées de l'état (services étatiques); - les ONG et les projets en exécution - le système de vulgarisation. Plusieurs indicateurs sont identifiés et se répartissent en indicateurs de l'exécution du PAGIFS et en indicateurs d'impact ou effet du plan sur le milieu d'intervention. Les informations sur les stratégies de production agricole et d'élevage dès le départ sont connues. Ainsi parmi les données générales de base on peut retenir les éléments suivants: - la structure des ménages agricoles; - les stratégies de gestion de la fertilité des sols; - le système de culture; - les systèmes d'élevage; - l'organisation de la production. Cette démarche méthodologique se retrouve dans tous les projets et programmes travaillant dans le cadre de la gestion et de l'utilisation durable des terres.

**Recherche et technologies:** Aucune information disponible.

**Financement:** Au Burkina Faso, il existe un grand nombre d'intervenants, des banques classiques aux réseaux des Systèmes de Financement Décentralisé (SFD) en passant par les fonds d'Etat, qui mettent en oeuvre des approches diversifiées pour le financement du monde rural par le crédit. Le gouvernement a décidé d'y mettre de l'ordre en élaborant le Plan d'Action pour le Financement du Monde Rural (PAFMR) pour l'accès des producteurs au crédit. Ce dernier vise à assainir les marchés financiers ruraux et à favoriser l'accès, aux facteurs de production.

**Coopération:** Aucune information disponible.

\* \* \*

## CHAPITRE 11: LUTTE CONTRE LE DEBOISEMENT

**Prise de décisions:** L'entité gouvernementale chargée du dossier est le Ministère de l'Environnement et de l'Eau. Sur le plan juridique et politique les lois (Réorganisation agraire et foncière, code forestier, politique nationale forestière, PNAF) favorisent la gestion décentralisée des ressources forestières et foncières. Un programme de révision et d'élaboration de certains textes législatifs relatifs à la gestion des ressources naturelles a été engagé pour mieux sécuriser l'accès des producteurs à ces ressources. Sur le plan technique et méthodologique l'approche gestion des terroirs vise à prendre en compte les préoccupations des différents acteurs et les réalités de terrain. Les liens entre PNAF, notre plan forestier national, et la gestion intégrée des terres sont nombreux, on peut retenir que les deux programmes sont des domaines prioritaires du programme d'action national de lutte contre la désertification élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la CCD. Les stratégies du PNAF contribuent à mieux gérer les terres notamment pour leur disponibilité, fertilisation, affectation en zones de vocation etc.

Le Burkina Faso a élaboré et adopté son programme national d'aménagement et de gestion des forêts en 1996 au moment où le groupe intergouvernemental menait ses réflexions. En 1991, le Burkina Faso a adopté son plan d'action national pour l'environnement (PANE), qui a été relu en 1994 suite à la CNUED et à l'évolution de la politique de la gestion des ressources naturelles en général. Le PANE comprend 5 programmes cadres dont le programme cadre est celui de la gestion des patrimoines nationaux (PCGPN). Le PNAF a été élaboré dans le cadre du PCGPN et constitue un outil de sa mise en œuvre. Il est donc partie intégrante de la stratégie nationale du développement durable. L'harmonisation des politiques sectorielles en matière d'environnement est assurée par le CONGESE, à travers des commissions spécialisées (comprenant des représentants de l'Etat, de la société civile ONG et Associations), des responsables coutumiers et religieux sont mis en place pour réfléchir sur des questions spécifiques. Dans le cadre de la gestion des forêts un comité national (CNAF) a été mis en place pour jouer ce rôle dans le domaine de la gestion des forêts. Sur le terrain, l'application de l'approche gestion de terroirs permet aux services techniques, aux projets, aux ONG et aux associations, d'intervenir en prenant en considération tous ces aspects du développement à travers les structures de concertations décentralisées.

**Programmes et projets:** La gestion des forêts concerne trois programmes principaux: 1) Le Programme National d'Aménagement des Forêts (PNAF) Ce programme poursuit les quatre (4) objectifs fondamentaux suivants: la valorisation des ressources forestières par une exploitation rationnelle; la réhabilitation des ressources forestières dégradées; la génération d'emplois et de revenus en milieu rural; la contribution à l'organisation et à l'exploitation de l'espace rural. 2) Le Programme National de Foresterie Villageoise (PNFV). La stratégie d'intervention du PNFV est fondée sur la responsabilisation des populations pour une gestion de leurs terroirs et une harmonisation des actions de conservation des ressources locales. Il a les objectifs suivants: contribuer à la gestion des terroirs villageois et à l'organisation des populations; satisfaire les besoins des populations en produits forestiers à partir des formations naturelles villageoises et des plantations réalisées par elles; diffuser des pratiques d'agro-foresterie et de techniques adaptées de conservation des eaux et du sol; créer un réflexe de conservation des ressources naturelles sur la base d'une prise de conscience des populations; augmenter les revenus économiques des populations. 3) Le programme bois-énergie. Ce programme est à cheval entre les deux premiers programmes et est actuellement exécuté dans le cadre de l'initiative RPTES (énergie traditionnelle) de la Banque mondiale. Le programme d'aménagement des forêts poursuit les quatre (4) objectifs fondamentaux suivants: la valorisation des ressources forestières par une exploitation rationnelle; la réhabilitation des ressources forestières dégradées; la génération d'emplois et de revenus en milieu rural; la contribution à l'organisation et à l'exploitation de l'espace rural. En application des principes directeurs de ce programme, l'organisation adoptée prévoit des débiteurs, des grossistes-transporteurs, des détaillants et des consommateurs. Cette organisation a facilité la vente du bois et la gestion durable des forêts grâce à la création de zones de coupe et à l'encadrement de proximité des services forestiers.

**Etat de la situation:** Au Burkina, les ressources forestières ont fait l'objet de peu d'évaluations (FAO, 1983 ; Guinko, 1985; Fontès et Guinko, 1995). Ces évaluations montrent que dans nos jours, il y a une régression du potentiel forestier. La flore burkinabée compte 1 407 espèces dont 376 espèces de plantes ligneuses (MEE, 1999).

Selon les résultats de l'Inventaire Forestier National (FAO, 1983), les formations forestières naturelles occupaient 16 620 000 hectares dont 880 000 de forêts classées. Les formations d'origine anthropique (jachères, parcs agroforestiers, plantations) couvraient une superficie de 8 790 000 hectares, presque 32 % du territoire national. Mais ce potentiel ligneux du pays est largement entamé à cause des nombreuses sécheresses et des facteurs anthropiques très défavorables (feux de brousse, surpâturages, défrichements incontrôlés, coupes anarchiques) qui sont à l'origine d'une dégradation prononcée du patrimoine ligneux. L'estimation satisfaisante du volume de bois sur pied se heurte essentiellement à des insuffisances d'ordre technique (mauvais choix des méthodes d'échantillonnage et manque de tarifs de cubage du bois fiables). Les résultats des deux inventaires forestiers réalisés à l'échelle nationale le témoignent. En effet, selon Fontès et Guinko (1995), on comptabilise pour l'ensemble du territoire un peu plus de 177 millions m<sup>3</sup> de bois (estimations par excès). Cette estimation est nettement inférieure à celle de l'Inventaire Forestier National (FAO, 1983) qui situe le potentiel ligneux du pays à 502 millions m<sup>3</sup> dont 349 millions m<sup>3</sup> pour les forêts naturelles et 153 millions m<sup>3</sup> pour les jachères et les champs cultivés. On peut constater toutefois que les différents résultats révèlent des disparités régionales, voire locales, en ce qui concerne le potentiel en bois. La pauvreté influence profondément la gestion des ressources forestières au Burkina Faso. Si elle est à la fois cause et effet d'un accroissement rapide de la population, elle est également cause et effet de nombreuses dimensions de la dégradation des ressources naturelles au Burkina. La gestion durable des ressources naturelles est une condition essentielle si l'on veut assurer la croissance à long terme et faire reculer la pauvreté au Burkina. Inversement la pauvreté y est une des causes de la dégradation des ressources naturelles. On remarque des liens importants entre les méthodes traditionnelles de culture et d'élevage, l'accès à l'eau, etc et les méthodes d'utilisation des ressources des zones boisées. Les populations rurales pauvres, de plus en plus nombreuses, dégradent et épuisent très rapidement les ressources de l'environnement rural pour assurer leur propre survie. Ainsi la dégradation des terres fragiles s'accélère presque partout au Burkina Faso même en raison du surpâturage, de la surexploitation des terres et du déboisement, et des effets conjugués des périodes de sécheresse. D'autres questions importantes relatives à la gestion durable des forêts concernent l'utilisation des sources d'énergie autre que le bois et les problèmes de migration. En ce qui concerne le recyclage dans ce domaine, il concerne essentiellement les grumes en planches (moins de 10% de la consommation) et la paille en brique de combustible (% non estimé).

**Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:** Aucune information disponible.

**Information:** Les renseignements sur la gestion durable des forêts sont mis à la disposition des utilisateurs éventuels sous forme de rapports.

**Recherche et technologies:** Aucune information disponible.

**Financement:** Les propriétaires forestiers qui fournissent des prestations environnementales non marchandes à la société en gérant leurs forêts de façon durable ne sont pas indemnisés. Cependant ils bénéficient de l'encadrement technique de l'Etat: ils sont indemnisés dans le cadre des études d'impact environnemental lorsque leurs réalisations sont détruites.

**Coopération:** Aucune information disponible.

\* \* \*

## **CHAPITRE 12: GESTION DES ECOSYSTEMES FRAGILES: LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET LA SECHERESSE**

**Prise de décisions:** Aucune information disponible.

**Programmes et projets:** Aucune information disponible.

**Etat de la situation:** Aucune information disponible.

**Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:** Aucune information disponible.

**Information:** Aucune information disponible.

**Recherche et technologies:** Aucune information disponible.

**Financement:** Aucune information disponible.

**Coopération:** Aucune information disponible.

\* \* \*

## **CHAPITRE 13: GESTION DES ECOSYSTEMES FRAGILES: MISE EN VALEUR DURABLE DES MONTAGNES**

**Prise de décisions:** Aucune information disponible.

**Programmes et projets:** Aucune information disponible.

**Etat de la situation:** Aucune information disponible.

**Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:** Aucune information disponible.

**Information:** Aucune information disponible.

**Recherche et technologies:** Aucune information disponible.

**Financement:** Aucune information disponible.

**Coopération:** Aucune information disponible.

\* \* \*

## CHAPITRE 14: PROMOTION D'UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DURABLE

**Prise de décisions:** L'entité gouvernemental chargé du dossier est le Ministère de l'Agriculture. A partir de ces textes de loi, des textes d'application et des principes directeurs sont élaborés ou sont en cours d'élaboration. Il s'agit notamment de la loi portant Réorganisation Agraire et Foncière adoptée le 26/05/1996. En ce qui concerne les réformes relatives à l'utilisation des pesticides, des textes ont été adoptés afin d'en réglementer l'importation. Des encadrements (insuffisants) sont assurés auprès des producteurs. De 1992 à 1995 le Burkina Faso a mis en œuvre un premier programme d'ajustement structurel du secteur agricole (PASA). Il consistait d'une lettre de Politique de Développement Agricole et d'une liste de mesures. Ces mesures, d'ordre économique, portaient sur la libéralisation du commerce et des prix, la restructuration agricole, la privatisation des structures. Le processus de réforme se poursuit actuellement au Burkina Faso dans le cadre de l'élaboration d'un plan stratégique de croissance durable dont une première étape a été franchie avec l'adoption en janvier 1998 du document d'orientations stratégiques (DOS) et du plan stratégique opérationnel (PSO). Le DOS a pour objectif global d'assurer de manière continue la production agricole pour satisfaire les besoins des populations tout en maintenant et en améliorant la qualité de la vie et de l'environnement. Le PSO est composé de cinq plans d'action qui touchent toutes les filières importantes (coton, fruits, oléagineux, riz, céréales) ainsi que les domaines transversaux (financement du monde rural, appui à la recherche agricole, mécanisation de l'agriculture, gestion des ressources naturelles). Dans le cadre de la planification de l'utilisation de l'eau, notre gouvernement a élaboré une politique de gestion de l'eau pour l'alimentation et l'agriculture. Les grands groupes intéressés dans ce secteur sont notamment les collectivités locales, les petits agriculteurs, les populations autochtones, les femmes et les jeunes. Ils sont les acteurs principaux de l'agriculture au Burkina Faso. Chacun de ces acteurs a un degré d'influence dans la prise de décision à différents niveaux et sur les différentes questions (nationale, provinciale et villageoise). En ce qui concerne le développement rural en général et l'agriculture en particulier, il y a des politiques et des dispositions qui favorisent leurs participations notamment dans les cadres de concertation (provinciale, départementale et villageoise) prévus par la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF), le CONAGESE au niveau national, l'approche gestion des terroirs et la décentralisation. Dans toutes ces instances les différentes catégories d'acteurs (les collectivités locales, les petits agriculteurs, les populations autochtones, les femmes et les jeunes) sont représentées.

**Programmes et projets:** En ce qui concerne les différents aspects de l'agriculture durable on a prévu un Plan d'Action Nationale pour l'Environnement (PANE), le PAN/LCD, le PSO, un plan d'action de gestion intégrée de la fertilité des sols (PAGIFS) et le plan de recherche agronomique et forestière. Il existe des structures de recherche qui ont pour mission la recherche des techniques et des produits adoptés, des services de développement, des projets, programmes, des ONG chargés de la vulgarisation des acquis de la recherche à travers une approche participative et des plans et programmes ci-dessus mentionnés. Les mesures principales prises par la CNUED pour élaborer et mettre en œuvre des programmes, mécanismes institutionnels et politiques visant à promouvoir une transition énergétique respectueuse de l'environnement dans les collectivités rurales sont représentées par le programme d'électrification rurale à partir de l'énergie solaire. En matière d'évolution de la disponibilité de l'énergie pour les ménages ruraux, on a des raccordements au réseau électrique national, des séchoirs solaires et des systèmes utilisant la biomasse. En outre notre gouvernement a des plans visant à fixer le CO<sub>2</sub> dans le sol (humus) en améliorant les pratiques culturales et les méthodes de gestion des sols. En matière de réduction de la pauvreté par le biais de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, on vise à: accroître la production agricole de 10% par an au cours des dix prochaines années; contribuer à une croissance des revenus des exploitants agricoles et des éleveurs d'au moins 3% par an par personne; créer des conditions favorables à la disponibilité et à l'accessibilité des populations à une alimentation suffisante et équilibrée et couvrir les besoins calorifiques normaux de 2 500 Kcal par personne et par jour contre une couverture qui actuellement de 2 300Kcal/pers/J; Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Les mesures que notre gouvernement a adoptées pour promouvoir la diversification des cultures au niveau des exploitations, sont les suivantes: dispositions des plans et programmes relatifs à l'agriculture; encadrement des producteurs; formulation et financement des projets/programmes de développement intégré; adoption de l'approche gestion de terroir comme une stratégie du développement de l'agriculture; adoption de la législation foncière et environnementale (eau, sol végétation); création des cadres de concertation permettant

aux producteurs de s'exprimer; responsabilisation des producteurs à travers la décentralisation. La mesure principale prise par notre gouvernement pour développer l'emploi non agricole en zones rurales est une campagne de formation des jeunes ruraux en couture, tissage, menuiserie, forgeron etc. Les activités que notre gouvernement a entreprises pour sensibiliser la population et développer la participation dans le but de promouvoir des pratiques agricoles durables et intégrées, sont les suivantes: recherche dans ces domaines; les activités de sensibilisation des projets/programmes, des ONG et des associations. système national de vulgarisation agricole des paquets technologiques à travers les services de l'Etat et les ONG et transfert des technologies aux producteurs; renforcement des capacités d'organisation; formation, équipement, appui, conseil On a des services techniques permanents dans les structures de l'Etat chargés de la formation et de la vulgarisation qui sont appuyés par des projets, des ONG et des associations et qui visent à faciliter l'accès des pauvres ruraux aux services de soutien de la production. Des centres de formation pour adultes accueillent ces formations et participent également aux formations. Chaque année, il est fixé le prix des intrants et des semences améliorées et même de la principale culture de rente (coton). Les producteurs bénéficient de crédits à travers la banque de crédit agricole et des institutions nationales de financement et des projets et ONG. Les matériels sont également donnés à crédit sans intérêt. En matière d'organisation du système alimentaire local et afin de lever les contraintes de la sécurité alimentaire, on a prévu de: soutenir la réalisation d'études visant à actualiser la norme officielle de consommation de 190 kg par personne et par en et niveau des besoins calorifiques estimés à 2 300kcal/jour/personne; réorienter l'emploi des ressources publiques vers des programmes destinés à améliorer la sécurité alimentaire; élaborés des politiques et programmes adaptés aux groupes et/ou aux zones particulièrement favorisées; soutenir le développement des activités génératrices de revenus dans les zones à risque.

**Etat de la situation:** L'agriculture burkinabé est caractérisée par: le faible niveau d'équipement des producteurs; l'analphabétisme des producteurs; la pluviométrie faible et irrégulière; la dégradation continue des sols; les revenus faibles des producteurs; le faible niveau d'organisation des producteurs. Les difficultés principales sont: les sécheresses répétées qui s'alternent aux inondations, les difficultés d'écoulement des produits agricoles, l'accès difficile aux équipements. Des barrages hydroélectriques sont la seule réalisation qui restreint l'affectation des terres arables productives. Le secteur de l'agriculture, en contribuant au PIB dans la mesure de 30 et 40%, en assurant des emplois et des revenus à près de 90% de la population active, en procurant plus de 50% des recettes totales d'exportation, demeure la base de l'économie et de la société burkinabée. Cependant un tiers seulement des terres reconnues comme cultivables au Burkina Faso le sont effectivement, et seulement 16.000 ha sont irrigués. Les cultures sont de deux types : vivrières et de rente. Les cultures vivrières représentent 85% des surfaces totales cultivées et sont essentiellement composées de maïs, de fonio, de mil, de sorgho et de riz. Dans le domaine de rente, à coté de l'arachide, du soja, du sésame et du haricot vert frais, le coton prédomine. Il représente près de 40% des recettes d'exportation, pour un montant de l'ordre de 45 milliards de francs CFA en 1996. L'offre alimentaire provient essentiellement de la production intérieure à laquelle viennent s'ajouter les importations sous forme commerciale ou d'aide alimentaire.

**Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:** Aucune information disponible.

**Information:** Des documents sous forme de rapports diffusés sont à disposition des organismes consultatifs et des agriculteurs, même si l'informatisation reste un problème au Burkina Faso.

**Recherche et technologies:** Notre gouvernement a entrepris, dans ce domaine, des enquêtes périodiques sur l'efficacité des technologies disponibles et l'accès à ces technologies tels qu'ils sont perçus par les agriculteurs, ainsi qu'une analyse de l'effet global des innovations et des incitations technologiques sur le revenu des ménages agricoles.

**Financement:** On reçoit des financements de la Banque Mondiale.

**Coopération:** En ce qui concerne la disponibilité alimentaire et les autres facteurs qui affectent la demande de produits alimentaires des ménages dans les villes et dans les campagnes, notre gouvernement coopère avec AGRIMET dans le cadre de la communauté inter Etat de lutte contre la sécheresse (CILSS).

\* \* \*

## **CHAPITRE 15: PRESERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE**

**Prise de décisions :** Aucune information disponible.

**Programmes et projets:** Aucune information disponible.

**Etat de la situation:** Aucune information disponible.

**Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:** Aucune information disponible.

**Information:** Aucune information disponible.

**Recherche et technologies:** Aucune information disponible.

**Financement:** Aucune information disponible.

**Coopération:** Aucune information disponible.

\* \* \*

## **CHAPITRES 16 ET 34: TRANSFERT DE TECHNIQUES ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLES, DES BIOTECHNIQUES, COOPERATION ET CREATION DE CAPACITES**

### **Prise de décisions:**

*Techniques:* Aucune information disponible.

*Biotechniques:* Aucune information disponible.

### **Programmes et projets:**

*Techniques:* Aucune information disponible.

*Biotechniques:* Aucune information disponible.

### **Etat de la situation:**

*Techniques:* Aucune information disponible.

*Biotechniques:* Aucune information disponible.

### **Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:**

*Techniques:* Aucune information disponible.

*Biotechniques:* Aucune information disponible.

### **Information:**

*Techniques:* Aucune information disponible.

*Biotechniques:* Aucune information disponible.

### **Recherche et technologies:**

*Techniques:* Aucune information disponible.

*Biotechniques:* Aucune information disponible.

### **Financement:**

*Techniques:* Aucune information disponible.

*Biotechniques:* Aucune information disponible.

### **Coopération:**

*Techniques:* Aucune information disponible.

*Biotechniques:* Aucune information disponible.

\* \* \*

**CHAPITRE 17: PROTECTION DES OCEANS ET DES TOUTES LES MERS - Y COMPRIS LES MERS FERMEES ET SEMI-FERMEES - ET DES ZONES COTIERES ET PROTECTION, UTILISATION RATIONNELLES ET MISE EN VALEUR DE LEURS RESSOURCES BIOLOGIQUES**

**Prise de décisions:** Aucune information disponible.

**Programmes et projets:** Aucune information disponible.

**Etat de la situation:** Aucune information disponible.

**Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:** Aucune information disponible.

**Information:** Aucune information disponible.

**Recherche et technologies:** Aucune information disponible.

**Financement:** Aucune information disponible.

**Coopération:** Aucune information disponible.

\* \* \*

**CHAPITRE 18: PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU DOUCE ET DE LEUR QUALITE:  
APPLICATION D'APPROCHES INTEGREES DE LA MISE EN VALEUR, DE  
LA GESTION ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES EN EAU**

**Prise de décisions:** Aucune information disponible.

**Programmes et projets:** Aucune information disponible.

**Etat de la situation:** Aucune information disponible.

**Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:** Aucune information disponible.

**Information:** Aucune information disponible.

**Recherche et technologies:** Aucune information disponible.

**Financement:** Aucune information disponible.

**Coopération:** Aucune information disponible.

\* \* \*

**CHAPITRE 19: GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES SUBSTANCES CHIMIQUES TOXIQUES, Y COMPRIS LA PREVENTION DU TRAFIC INTERNATIONAL ILLICITE DES PRODUITS TOXIQUES ET DANGEREUX**

**Prise de décisions:** Aucune information disponible.

**Programmes et projets:** Aucune information disponible.

**Etat de la situation:** Aucune information disponible.

**Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:** Aucune information disponible.

**Information:** Aucune information disponible.

**Recherche et technologies:** Aucune information disponible.

**Financement:** Aucune information disponible.

**Coopération:** Aucune information disponible.

\* \* \*

## **CHAPITRES 20 A 22: GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES DECHETS DANGEREUX, DES DECHETS SOLIDES, DES DECHETS RADIOACTIFS**

### **Prise de décisions:**

*Déchets dangereux:* Aucune information disponible.

*Déchets solides:* Aucune information disponible.

*Déchets radioactifs:* Aucune information disponible.

### **Programmes et projets:**

*Déchets dangereux:* Aucune information disponible.

*Déchets solides:* Aucune information disponible.

*Déchets radioactifs:* Aucune information disponible.

### **Etat de la situation:**

*Déchets dangereux:* Aucune information disponible.

*Déchets solides:* Aucune information disponible.

*Déchets radioactifs:* Aucune information disponible.

### **Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:**

*Déchets dangereux:* Aucune information disponible.

*Déchets solides:* Aucune information disponible.

*Déchets radioactifs:* Aucune information disponible.

### **Information:**

*Déchets dangereux:* Aucune information disponible.

*Déchets solides:* Aucune information disponible.

*Déchets radioactifs:* Aucune information disponible.

### **Recherche et technologies:**

*Déchets dangereux:* Aucune information disponible.

*Déchets solides:* Aucune information disponible.

*Déchets radioactifs:* Aucune information disponible.

### **Financement:**

*Déchets dangereux:* Aucune information disponible.

*Déchets solides:* Aucune information disponible.

*Déchets radioactifs:* Aucune information disponible.

### **Coopération:**

*Déchets dangereux:* Aucune information disponible.

*Déchets solides:* Aucune information disponible.

*Déchets radioactifs:* Aucune information disponible.

\* \* \*

## **CHAPITRES 24 A 32: RENFORCEMENT DU ROLE DES PRINCIPAUX GROUPES**

**Femmes:** Aucune information disponible.

**Enfants et jeunes:** Aucune information disponible.

**Populations autochtones:** Aucune information disponible.

**Organisations non gouvernementales:** Aucune information disponible.

**Collectivités locales:** Aucune information disponible.

**Travailleurs et syndicats:** Aucune information disponible.

**Commerce et industrie:** Aucune information disponible.

**Communauté scientifique et technique:** Aucune information disponible.

**Agriculteurs:** Aucune information disponible.

\* \* \*

### **CHAPITRE 33: RESSOURCES ET MECANISMES FINANCIERS**

**Prise de décisions:** L'entité gouvernementale chargée du dossier est le Ministère de l'économie et des finances. Le gouvernement de Burkina Faso a mis en œuvre des mesures visant à rendre l'investissement étranger direct plus éco-compatible: le code de l'environnement; le code minier; le code forestier; la loi d'investissement du secteur agricole; le code des douanes.

**Programmes et projets:** Aucune information disponible.

**Etat de la situation:** Aucune information disponible.

**Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:** Aucune information disponible.

**Information:** Le gouvernement de Burkina Faso a rédigé des rapports au sujet du financement du développement durable, notamment ces rapports sont adressés au PNUD dans le cadre de l'élaboration du rapport du développement humain durable.

**Recherche et technologies:** Aucune information disponible.

**Financement:** Les mécanismes financiers que le Burkina Faso utilise pour lutter contre la pauvreté sont les suivants: pour le public par le canal du Ministère de l'économie et des finances à travers des négociations bilatérales et multilatérales; pour la société civile par des négociations directes.

**Coopération:** Aucune information disponible.

\* \* \*

## **CHAPITRE 35: LA SCIENCE AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Prise de décisions:** Aucune information disponible.

**Programmes et projets:** Aucune information disponible.

**Etat de la situation:** Aucune information disponible.

**Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:** Aucune information disponible.

**Information:** Aucune information disponible.

**Recherche et technologies:** Aucune information disponible.

**Financement:** Aucune information disponible.

**Coopération:** Aucune information disponible.

\* \* \*

## **CHAPITRE 36: PROMOTION DE L'EDUCATION, DE LA SENSIBILISATION DU PUBLIC ET DE LA FORMATION**

**Prise de décisions:** Aucune information disponible.

**Programmes et projets:** Aucune information disponible.

**Etat de la situation:** Aucune information disponible.

**Information:** Aucune information disponible.

**Recherche et technologies:** Aucune information disponible.

**Financement:** Aucune information disponible.

**Coopération:** Aucune information disponible.

\* \* \*

## **CHAPITRE 37: MECANISMES NATIONAUX ET COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT**

Cette question a déjà été traitée dans tous les sous thèmes **Coopération**.

\* \* \*

## **CHAPITRE 38: ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS INTERNATIONAUX**

Ce chapitre relève des activités réalisées par les Nations Unies.

\* \* \*

## **CHAPITRE 39: INSTRUMENTS ET MECANISMES JURIDIQUES INTERNATIONAUX**

Ce chapitre a déjà été couvert dans les autres chapitres sous **Coopération**.

\* \* \*

## **CHAPITRE 40: L'INFORMATION POUR LA PRISE DE DECISIONS**

**Prise de décisions:** Aucune information disponible.

**Programmes et projets:** Aucune information disponible.

**Etat de la situation:** Aucune information disponible.

**Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:** Aucune information disponible.

**Recherche et technologies:** Aucune information disponible.

**Financement:** Aucune information disponible.

**Coopération:** Aucune information disponible.

\* \* \*

## **CHAPITRE: INDUSTRIE**

**Prise de décisions:** Aucune information disponible.

**Programmes et projets:** Aucune information disponible.

**Etat de la situation:** Aucune information disponible.

**Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:** Aucune information disponible.

**Information:** Aucune information disponible.

**Recherche et technologies:** Aucune information disponible.

**Financement:** Aucune information disponible.

**Coopération:** Aucune information disponible.

\* \* \*

## **CHAPITRE: TOURISME DURABLE**

**Prise de décisions:** Aucune information disponible.

**Programmes et projets:** Aucune information disponible.

**Etat de la situation:** Aucune information disponible.

**Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:** Aucune information disponible.

**Information:** Aucune information disponible.

**Recherche et technologies:** Aucune information disponible.

**Financement:** Aucune information disponible.

**Coopération:** Aucune information disponible.

\* \* \*